

# Piscines intercommunales : les ouvertures au 4 mai 2021

Les 7 équipements aquatiques de Val Parisis rouvrent semaine 18 afin d'accueillir uniquement les publics autorisés en période d'état d'urgence sanitaire :

- l'activité des sportifs professionnels et de haut niveau ;
- les groupes scolaires ;
- les activités physiques des personnes présentant un handicap reconnu par la MDPH ;
- les formations continues ou des entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles.

---

## La piscine intercommunale à Taverny / Horaires à partir du mercredi 5 mai 2021 :

- Lundi, mardi, jeudi : 12h-13h30 / 17h-18h30
- Mercredi : 15h-18h30
- Vendredi : 12h-13h30

## Les Nymphéas du Parisis à Pierrelaye / Horaires à partir du mardi 4 mai 2021 :

- Lundi, jeudi, vendredi : 11h30-13h45 / 16h-18h30
- Mardi : 11h30-13h45
- Mercredi : 14h30-18h30

## La piscine intercommunale / Horaires à Saint-Leu-la-Forêt à partir du jeudi 6 mai 2021 :

- Mardi, jeudi, vendredi : 12h30-13h30

## La piscine Pierre-Williot à Sannois / Horaires à partir du jeudi 6 mai 2021 :

- Lundi : 11h30-13h15
- Jeudi : 12h-13h15

## Les Grands Bains du Parisis à Herblay-sur-Seine / Horaires à partir du jeudi 6 mai 2021 :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 11h30-13h45 / 16h-18h30
- Mercredi : 10h-18h30

## Les Océanides du Parisis à Cormeilles-en-Parisis / Horaires à partir du mercredi 5 mai 2021 :

- Mercredi : 15h30-18h30
- Vendredi : 15h30-18h30

## La piscine intercommunale à Montigny-lès-Cormeilles à partir du mercredi 5 mai 2021 :

- Lundi : 16h-18h30
- Mercredi : 16h-18h30

**Les piscines intercommunales sont fermées à tous les publics les 13 et 14 mai 2021 (pont de l'Ascension).**

Infos pratiques

Selon le plan de réouverture du Premier ministre et concernant les établissements sportifs couverts dont les piscines couvertes et les salles de fitness :

- **19 mai 2021** : les établissements rouvrent **uniquement pour les pratiquants prioritaires**, notamment pour les mineurs en milieu scolaire, en périscolaire et pour les activités extrascolaires.
- **9 juin 2021** : les sports sans contact sont autorisés pour les pratiquants non prioritaires, dans le respect d'une jauge d'accueil de 50 %.
- **30 juin 2021** : tous les sports sont autorisés.

Documents

[Application des décisions sanitaires pour le sport](#)

[Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021](#)